

**"Alsace à Vélo" - Convention de partenariat**

**Rapport n° CG/2012/104**

**Résumé :**

Les conclusions de l'étude concernant la mise en tourisme des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace ont été rendues au cours de l'été 2012. Afin d'assurer la mise en oeuvre de l'ensemble des actions relevant des domaines de l'infrastructure, du jalonnement, des services mais également de la promotion et de la communication, le Conseil Général du Bas-Rhin est désigné, après s'être proposé, coordinateur du projet dénommé 'Alsace à Vélo'. Ce projet partenarial regroupe l'ensemble des trois grandes collectivités alsaciennes (Région Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin, Conseil Général du Bas-Rhin), l'Etat (DIRRECTE), les trois agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse ainsi que les deux Agences de Développement Touristique (ADT 67 et 68) et le Comité Régional du Tourisme. Un programme d'actions prévu sur la période 2012/14 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Touristique Alsace adoptée en juin dernier. Les ressources seront définies d'un commun accord entre les partenaires au fur et à mesure du déploiement de la démarche 'Alsace à vélo'.

Le développement des infrastructures cyclables conjugué à la demande sociale portée par la recherche de bien être, mais aussi par la crise énergétique, le stress de la vie moderne, l'augmentation de certains problèmes de santé... conduisent au développement des modes de déplacements doux tels que le vélo, mais aussi le roller et la marche.

Une étude récente conduite par ATOUT France comptabilise 23 millions de français pratiquant le vélo, 8 000 km d'itinéraires cyclables aménagés, « 1,9 milliards d'euros de retombées économiques directes, 480 millions d'euros de retombées fiscales, 20 000 emplois ».

La France à vélo intéresse également de nombreux cyclistes étrangers, ce qui se traduit par une programmation importante de séjours cyclistes par les tours opérateurs spécialisés vélo. La France est aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> destination programmée pour les séjours à vélo.

L'Alsace, région de visites touristiques par excellence, région de plaine, avec des espaces naturels très préservés, de charmants coteaux et une montagne pour les plus ambitieux, possède tous les atouts pour un développement touristique de séjours et d'itinérance à bicyclette. En effet, l'Alsace a pris une longueur d'avance en matière de soutien accordé à l'usage du vélo, tant par la densité de ses pistes et itinéraires aménagés principalement par les deux Départements, que par l'effort d'information sur ces possibilités de déplacement.

De fait, l'Alsace dispose d'indéniables atouts pour être l'une des premières régions européennes pour le vélo. Par ailleurs, la mise en oeuvre des axes de développement du tourisme dans le cadre de la Stratégie Tourisme Alsace 2012/14 met en avant la nécessité de promouvoir les sports et les loisirs actifs et surtout de faire de l'Alsace une destination de premier choix pour les cyclotouristes. En effet, la filière vélo est susceptible de renouveler et de rajeunir la clientèle, d'augmenter la durée de séjour et d'optimiser les dépenses par touriste, tout en préservant les espaces et la nature par l'usage de déplacements doux.

Aussi, une étude de positionnement touristique intitulée « Alsace à vélo » qui s'est déroulée entre 2010 et 2012 (démarche partenariale entre l'Etat, la Région et les deux Départements

alsaciens) préconise la mise en œuvre d'actions en termes d'infrastructures, de services, de communication et promotion, d'évaluation.

L'enjeu premier de la démarche est de conquérir une image d'excellence en proposant une stratégie partenariale de développement touristique à partir des itinéraires cyclables et de la pratique du vélo de loisirs.

Ce partenariat, qui se concrétise à travers « Alsace à vélo », devra également participer de la sensibilisation des prestataires touristiques alsaciens au sujet des potentialités, des améliorations en termes d'infrastructures et surtout de l'offre de services à mettre en œuvre pour permettre le développement du tourisme à vélo.

L'inscription du potentiel alsacien dans le schéma européen des « Véloroutes-Voies vertes » offre de nouvelles perspectives et change la nature de cette valorisation. Elle suppose de traiter toute une chaîne touristique, avec l'équipement et les hébergements, l'information et le balisage, mais aussi l'animation pour la conception de produits touristiques et d'événementiels. Le changement n'est pas que technique, il porte également sur la mobilisation et la coordination des acteurs dans le cadre des Comités d'Itinéraires (pour la Véloroute du Vignoble – future EV 5 et pour la Véloroute Rhin – EV 15) tout en permettant d'améliorer la qualité et la cohérence du produit (démarche de labellisation globale).

Afin de concrétiser officiellement cette démarche partenariale qui a été initiée en 2010 et qui ne cesse de monter en puissance depuis, notamment en termes de collaborateurs, une convention de partenariat précise le rôle de chacun dont notamment, le rôle de coordinateur, du Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Conseil Général affecte les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de la mission de coordination. Il est à noter que le programme d'actions et les ressources seront définis d'un commun accord entre les partenaires en fonction et à mesure du déploiement de la démarche « Alsace à Vélo ».


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme, le Conseil Général approuve la convention de partenariat de la démarche "Alsace à Vélo" visant à mettre en tourisme l'ensemble des itinéraires cyclotouristiques de la région, telle que proposée dans le présent rapport et précisée dans l'annexe 1 à la présente délibération.*

*Il autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL